

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du mercredi 29 novembre 2017

Ce mercredi 29 novembre 2017, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Etaient présents: Jean-Pierre LEGOUBEY, Béatrice GOSSELIN, Michèle AGNES, David LAURENT, Sandrine LEJEUNE, Hubert BAZIN, Arnaud BRIANT, Françoise K'DUAL, Auguste TESSON, Gérard LARSONNEUR, Michel LEMOSQUET, Pascale DUBOSCQ, Manuel RIVET, Sylvie BEAUFILS, Gaëtan COENEN, Pascal BIREE, Julien BURNEL, François LEGRAS, Jacky GAILLET, Philippe GOSSELIN

Excusés : Lucienne BOUCHARD, Claudine LEDOLLEY, Pierrette FILTOPOULOS

Pouvoirs : Yves GOSSELIN ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LEGOUBEY
Valérie LAISNEY ayant donné pouvoir à Erick BEAUFILS
Stéphanie POTET ayant donné pouvoir à Arnaud BRIANT

Une minute de silence a été faite en mémoire de Jean LEDOYEN, décédé ce 20 novembre.

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Hubert BAZIN est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

II – Approbation des procès-verbaux des réunions des 3 et 16 octobre 2017

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

III - Communiqués

- le CRC nous a dressé le bilan de la journée de ramassage des macro-déchets qu'il a organisée le 24 mars dernier : pour le secteur Blainville-Gouville, 11 professionnels ont participé et 3m3 de déchets ont été collectés
- la cabine téléphonique située place de l'Eglise sera enlevée le 11 décembre prochain
- le nombre d'intention de grève aux écoles la journée du 6/11 dernier était de 0 pour Gouville
- Une nouvelle gardienne des gîtes prendra ses fonctions dès ce 1^{er} décembre prochain
- Suite à un vol avec effraction aux ateliers municipaux, un camion Master de 2015 avec 74 000 kms vient d'être acheté par la commune au prix de 17 000 € TTC, carte grise grise et plaque d'immatriculation incluses (pour remplacer le véhicule Peugeot Expert qui avait été volé et retrouvé brûlé)

- Bilan des recettes annuelles au camping pour cette saison 2017 = 319 998 € TTC (sans la taxe de séjour puisque dorénavant plus perçue par la commune). Pour mémoire, le CA de l'année 2016 était de 304 660.75 € TTC (taxe de séjour incluse). Le conseil municipal remercie la gardienne pour la qualité de l'accueil et du suivi du quotidien qu'elle réserve à nos locataires!
- Cantine : un des agents municipaux en charge de la cuisine de la cantine, en arrêt de travail depuis 3 mois est en cours de démarche de reprise en mi-temps thérapeutique. Compte tenu par ailleurs de demande de non renouvellement de contrat de sa remplaçante, un recrutement aura lieu pour assurer la continuité du service. Sylvie BEAUFILS fait remarquer qu'il serait opportun de s'attacher à recruter quelqu'un de compétent. Elle invite le Maire à aller y manger, de son côté elle y est allée récemment et a pu relever un problème de qualité des repas.
- Travaux de défense contre la mer en cours : l'opération a connu de nombreuses évolutions au cours du chantier. La partie de protection en T à l'extrémité du camping est terminée, la base de vie de l'entreprise a été déplacée pour commencer la protection longitudinale en pied de dunes. Comme cela avait été voté lors de la dernière réunion de CM, la jonction avec l'épi en T et une protection supplémentaire de 75 ml ont été engagées, après avoir reçu les autorisations des services de l'Etat. La question de prélèvement de sable a également fait l'objet de nombreuses discussions et réunions avec les services de l'Etat et Anneville, de nouveaux sites de prélèvements ont été retenus et définis. Ainsi les opérations ont pu être poursuivies.

A ce jour, voici l'état des lieux du coût de ces travaux :

- Marché initial avec l'entreprise MARC = 522 632 € HT
- Jonction de 15 m au pied de l'épi en T (côté Nord) = 26 443.70 € HT
- 75 ml supplémentaires = 70 204.20 € HT
- UNICAEN, marché de base = 14 659.09 € HT
- Rechargement en sable = 18 647.50 € HT

NOUVEAUX TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES :

- Il est nécessaire aujourd'hui de protéger la canalisation du réseau d'eau de mer, pour lesquels travaux l'entreprise MARC nous adresse un devis de 27 570.45 € HT. Monsieur le Maire informe le conseil municipal des toutes récentes discussions avec le Président de la CMB et il semblerait que la CMB puisse participer à hauteur de 50 % à cette dépense.
- Le linéaire manquant pour la jonction de la protection longitudinale en cours devant l'aire de campings cars, pour aller rejoindre la cale, en l'occurrence 15 ml pour lesquels travaux l'entreprise MARC nous adresse un nouveau devis de 15 585.23 € HT
- Concernant le rechargement en sable restant à faire, le coût est estimé à 15 000 € HT
- Enfin concernant l'assistance à maître d'ouvrage par l'université de Caen, là encore suite à une demande de suivi supplémentaire des services de l'Etat étendu à 3 années au lieu d'une et la demande d'implantation d'un houlographe, un avenant à la convention est soumise ce soir au conseil prévoyant les montants supplémentaires de 12 500 € HT pour les levés topographiques des 2 années supplémentaires et 9 500 € HT pour l'installation et le suivi de l'houlographe, soit un coût supplémentaire de 22 000 € HT

Soit un bilan financier à ce jour pour cette opération de travaux de défense contre la mer :

Montant total des dépenses = 732 742.17 € HT soit 879 290.60 € TTC

Une subvention attribuée par l'Etat (fonds AFITF) = 264 863.36 €

FCTVA attendu = 98 554.04 €

Un reste à la charge de la commune = 515 872.69 €

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention du Département pourrait également être attendue à hauteur de 100 ou 150 000 €. La demande est encore en cours d'instruction.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal retient à la majorité (S. Beauvils s'abstient) ces devis supplémentaires et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant, notamment les devis supplémentaires de l'entreprise MARC, l'avenant et la convention avec UNICAEN.

Compte tenu du coût de cette opération et dans un premier temps, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de solliciter des participations aux 2 campings. Une rencontre avec le propriétaire du camping Belle Etoile sera programmée prochainement.

D'autre part, dans le cadre de cette opération de défense contre la mer et après avoir pris attache avec les services compétents, les premiers éléments laissent encourager la mise en œuvre d'une Association Syndicale Autorisée (A.S.A.). C'est un groupement de propriétaires sur un périmètre déterminé qui dispose de prérogatives de puissance publique, pour exécuter certains travaux spécifiques d'amélioration ou d'entretien intéressant à la fois l'ensemble de leurs propriétés et d'utilité générale.

Cette mise en œuvre aurait été souhaitable de manière préalable à l'engagement des travaux mais compte tenu de l'urgence de la situation d'une part et du délai certain nécessaire à la création d'une A.S.A., il est proposé au conseil municipal de prévoir maintenant sa création.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, compte tenu des propriétaires pluriels concernés par les protections de défense contre la mer (y compris notre camping municipal) de mettre en œuvre une A.S.A., d'en définir le périmètre, les propriétaires, les statuts et de prévoir de faire supporter à la future A.S.A. ces travaux de défense contre la mer déjà réalisés et ceux en cours. Ainsi, le conseil municipal donne un accord de principe à la majorité (S. Beauvils s'abstient) à cette démarche de création d'une A.S.A. et autorise Monsieur le Maire à mettre en place toutes les démarches pour créer une A.S.A.

IV – Illuminations de Noël

Monsieur le Maire présente ce sujet après que Béatrice Gosselin a quitté la salle.

Le comité des Fêtes a entrepris en 2015 un lourd programme de réparations et de passage en LED toutes les illuminations « Bouquet d'étoiles » et traversées de route. Ils avaient estimé cette opération à la somme de 8 000 € et le CM avait décidé de leur attribuer une subvention de 2 000 €/an sur 4 ans soit de 2015 à 2018. Une subvention de 2 000 € leur a donc été versée en 2015 et en 2016.

Mais il s'avère que le coût de ce programme de travaux est de 12 000 € et non 8 000 €. Le comité des fêtes a déjà réglé plusieurs factures en 2015 et 2016, sans récupérer la TVA et pour un coût supérieur aux 4 000 € de subvention qu'ils avaient touchée, en l'occurrence 6 026.22 €.

Aussi, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (Sylvie Beaufiles s'abstient):

- Que la commune puisse régler la nouvelle facture en l'occurrence le devis de l'entreprise SONELEC pour la suite de cette opération, représentant la somme de 4 932.90 € HT (la commune récupérant la TVA)
- Que la commune ne leur attribue pas de subvention en 2017 du coup
- Que la commune leur maintienne par contre la subvention de 2 000 € pour 2018, au vu du déficit qu'ils ont par rapport aux factures qu'ils ont payées en 2015-2016

V – Révision des tarifs de location

Voir nouveaux tarifs votés sur tableau annexé.

VI – Mise en place d'un règlement de location pour la salle de convivialité de Boisroger

Suite à des plaintes répétées des locataires du logement situé à côté de la salle de convivialité de Boisroger, il est décidé de mettre en place un règlement d'utilisation de la dite salle afin de modérer les nuisances pour les riverains qui devra être signé et approuvé préalablement par tous les locataires de la salle.

En l'occurrence, le conseil municipal adopte à l'unanimité le projet de règlement qui leur a été adressé par courrier et qui sera annexée à la présente délibération.

D'autre part, le conseil municipal décide d'équiper la salle de convivialité d'un limiteur de son comme à la salle des fêtes de Gouville et d'un téléphone permettant les seuls appels des numéros d'urgence. Un défibrillateur pourra également être installé en 2018, cet équipement sera prévu au budget 2018.

VII – Attribution des marchés d'études géotechniques et levés topographiques préalables aux travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement

Jean-Pierre LEGOUBEY rappelle qu'une consultation a été lancée concernant les travaux de réalisation de levés topographiques et d'études géotechniques préalables à la réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées.

- **LEVES TOPOGRAPHIQUES : nous avons reçu 4 offres**

1. Cabinet GEODIS avec une offre proposée au prix de 4 735 € HT et des travaux envisagés dans un délai de 20 jours
2. Cabinet DROUET avec une offre proposée au prix de 3 400 € HT et des travaux envisagés dans un délai de 6 mois
3. Cabinet GEOMAT avec une offre proposée au prix de 4 980 € HT et des travaux envisagés dans un délai de 5 semaines
4. Cabinet LALLOUET avec une offre proposée au prix de 5 346.25 € HT et des travaux envisagés dans un délai non indiqué

Après avoir entendu le rapport de la CAO, en accord avec le rapport d'analyses effectué par le bureau d'études SCE, le conseil municipal décide de retenir le classement ci-dessus présenté et d'attribuer le marché à l'offre mieux disante du cabinet GEODIS au prix de 4 735 € HT. Le rapport de SCE indiquant que cette offre présente le meilleur rapport coût/délais. Le cabinet DROUET présente une offre économiquement plus avantageuse mais le délai d'intervention de 6 mois n'est pas envisageable pour la suite du projet.

Aussi, la CAO propose de retenir le classement ci-dessus présenté et d'attribuer le marché à l'offre mieux disante du cabinet GEODIS au prix de 4 735 € HT.

- **ETUDES GEOTECHNIQUES : nous avons reçu 2 offres**

1. GINGER CEBPT au prix de 8 730 € HT et un délai de réalisation sous 5 semaines
2. FONDOUEST au prix de 8 944 € HT et un délai de réalisation sous 6 semaines

Après avoir entendu le rapport de la CAO, en accord avec le rapport d'analyses effectué par le bureau d'études SCE, le conseil municipal décide de retenir l'offre moins disante de l'entreprise GINGER CEBTP au prix de 8 730 € HT et de retenir le classement ci-dessus présenté.

VIII – Acquisition d'un terrain à Boisroger

Suite à la délibération du 27 avril 2017, qui rappelait :

Le cabinet PRYTECH a réalisé son étude de faisabilité de créer un lotissement sur la parcelle ZD 88 d'une surface de 8 406 m² et située sur le territoire de Boisroger. Deux options avec ou sans assainissement collectif.

- Si l'assainissement collectif peut être réalisé, l'estimation de la viabilisation du lotissement qui pourrait alors prévoir 9 parcelles, s'élèverait à la somme de 189 400 € HT.
- Si le projet doit se faire avec un assainissement individuel et ne pourrait alors compter que 6 lots, il est estimé au coût de 155 200 € HT.

Considérant cette première approche et dans l'attente de l'étude de faisabilité de l'assainissement collectif, le conseil municipal avait chargé Monsieur LEMOSQUET de poursuivre les négociations d'acquisition des terrains sur la base du prix de l'estimation des Domaines doit 5 €/m².

Un récent rdv avec le propriétaire, Monsieur Beaufiles et Monsieur Lemosquet a permis d'entendre la proposition des vendeurs, qui est :

- Vendre au prix de 6.50 €/m² soit pour le terrain de 8 406 m², la somme de 54 639 €
- Frais à la charge de la commune
- Gestion avec l'actuel locataire de ce terrain (sachant que notre opération ne serait sans doute pas avant 2020) par la commune

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- d'accepter le prix proposé de 6,50 €/m² sous réserve que le terrain soit libre
- d'accepter de prendre en charge les frais inhérents à cette vente
- de demander au vendeur de se charger de nous confier le terrain libre de tout engagement, étant entendu que le besoin foncier pour cette opération ne serait sans doute pas avant 2020, ce qui laisse le temps au propriétaire actuel de prendre en charge cette gestion de fin de contrat

IX – Frais d'hébergement des gendarmes en renfort pour l'été

Monsieur le Maire expose la convention de participation aux frais d'hébergement des renforts de la gendarmerie pour l'été reçue pour l'année 2017 : proposition de participer à hauteur de 3 323 €: le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention. Toutefois,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne plus assurer cet hébergement les années futures et charge Monsieur le Maire de faire une démarche auprès de la CCMB pour les inciter à mettre en œuvre une réflexion sur ce point.

X – Renouvellement de l'adhésion à l'association des Maires de la Manche

Le conseil municipal décide de renouveler l'adhésion à l'association des Maires ruraux de la Manche et de s'acquitter de la cotisation pour l'année 2017, d'un montant de 200 €.

XI – Approbation des statuts de la CCMB

Les nouveaux statuts de la CCMB, approuvés par le conseil communautaire le 20 septembre 2017 ont été adressés à l'ensemble des conseillers à la convocation à la présente réunion. En effet, suite à la fusion et à la révision de distribution des compétences, il était nécessaire de définir dans un document unique les nouvelles compétences de la CCMB. Il appartient alors, dans un délai de 3 mois (soit avant le 20 décembre) aux conseils municipaux de se prononcer par délibération. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité (Gaetan Coenen vote contre, Hubert Bazin, Manuel Rivet, Sandrine Lejeune, Gérard Larsonneur Philippe Gosselin, Auguste Tesson et Pascale Duboscq s'abstiennent) les nouveaux statuts de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage.

XII – Examen et approbation des transferts de charge avec la CCMB (conclusions de la CLECT)

Suite au long travail d'analyse opéré par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), les rapports ont été établis et approuvés par la communauté de communes. Ces rapports ont été envoyés par mail à tous les conseillers municipaux.

Il appartient désormais aux conseils municipaux de prendre deux délibérations :

- Pour approuver **le rapport de la CLECT relatif à l'évaluation des recettes fiscales transférées suite à la création de la Communauté Coutances Mer et Bocage, dont le régime fiscal est la fiscalité professionnelle unique (FPU), en l'occurrence pour Gouville = 165 411 €**
- Pour approuver **les montants des attributions de compensation 2017 calculés dans le cadre des transferts de fiscalité et des transferts et restitution de charges liés à la création de la Communauté Coutances Mer et Bocage, en l'occurrence pour Gouville, le montant des charges transférées est de 206 994 €, à rapprocher donc des recettes fiscales apportées par Gouville à la CMB (165 411 €) donc un différentiel, appelé « attribution de compensation » négatif, à la charge de la commune de 41 583 €/an.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT relatif à l'évaluation des recettes fiscales transférées suite à la création de la CCMB, en l'occurrence 165 411 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les montants des attributions de compensation 2017 calculés dans le cadre des transferts de fiscalité et des transferts et restitution de charges liés à la création de la Communauté Coutances Mer et Bocage, en l'occurrence

XIII – Mise en place du RIFSEEP : régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

Considérant des évolutions réglementaires,

Vu l'avis du comité technique en date du 6 octobre 2017,

Après avoir entendu l'exposé de Lucie Lebrun et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

D'instaurer à compter du 01/01/2018 une indemnité de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel.

D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de l'indemnité dans le respect des principes définis ci-dessus.

De prévoir et d'inscrire au budget de l'année 2018 les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité.

XIV – Délégation de M.O. pour l'achat de fournitures de ganivelles

Le conseil municipal avait approuvé lors de sa réunion du 30/08 dernier de participer au groupement de commande mené par la CMB pour l'achat de ganivelles et s'inscrire ainsi à l'éligibilité des fonds AFIFT.

Pour mener cette opération, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'accepter de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la CCMB et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de MO.

XV – Sinistre incendie logement de Boisroger

Dans le cadre du sinistre en date du 4 juillet 2017 concernant l'incendie ayant eu lieu dans le logement au-dessus de la salle de convivialité de Boisroger, le Conseil Municipal accepte l'indemnisation proposée par l'Assurance COUSIN relative aux dommages matériels consécutifs à ce sinistre, à savoir la somme totale de 17 026 € TTC devant se faire en 3 versements dont un versé directement à la société de décontamination CTSA.

XVI – Décisions modificatives budgétaires

Budget Assainissement – Virements de crédits :

Vu la nécessité de réajuster le budget primitif, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des virements de crédits suivants :

- des Cptes : - D. 203-11 – Frais d'études – **Etude diagnostic** - 3 220 €

- D. 2315 – Install ^o mat. et outillage	-	665 €
au Cpte : - D. 203 – Frais d'études – Etude faisabilité Mise en œuvre Assainisst collectif (Boisroger)		+ 3 885 €

et de l'augmentation des comptes suivants (en dépenses et en recettes) :

- D. 2315-041 – Install ^o mat. et Outillage –Etude diagnostic	+ 26 966 €
- R. 203-041 –Frais d'études – Etude diagnostic	+ 26 966 €

Budget Camping – Virements de crédits :

Vu la nécessité de réajuster le budget primitif, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des virements de crédits suivants :

- des Cptes : - D. 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement	-	3 000 €
- D. 695 – Impôts sur les bénéfices	-	24 950 €
- R. 706 – Prestations de services	+	11 0500 €
aux Cptes : - D. 6218 – Autre personnel extérieur	+	27 000 €
- D. 2312 – Immos en cours – Terrains	+	12 000 €
D. 023 – Autofinancement section de fonctionnement	+	12 000 €
R. 021 – Autofinancement section d'investissement	+	12 000 €

Budget Communal – Virements de crédits :

Vu la nécessité de réajuster le budget primitif en ce qui concerne principalement les travaux de défense contre la Mer dont le montant du marché est plus élevé que prévu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des virements de crédits suivants :

- des Cptes : - D. 2031-24 – Frais d'étude TX Gymnase	-	40 000 €
- D. 2313-27 – Immos en cours – TX Galerie marchande	-	183 500 €
- D. 2313-28 – « « TX Annexe et abri Moulin	-	150 000 €
- D.678 – Autres charges exceptionnelles	-	42 000 €
aux Cptes : - D. 2031-27 – Frais d'étude Galerie marchande	+	20 000 €
- D. 2182 – Matériel de transport	+	12 000 €
- D. 2312 – Aménagt de terrains (pr remise en état fontaines)	+	5 000 €
- D. 2315-25 – Immos en cours – TX Défense Mer	+	365 500 €
- D. 739211 – Attribution de compensation (CMB)	+	42 000 €
- R. 1321-25 – Subvention d'Etat Travaux défense mer	+	29 000 €

XVII – Dispositif de mise en œuvre du zérophyto

Suite à l'engagement de la commune dans cette démarche et à la signature de la charte, Monsieur Legras et l'équipe des agents en charge de l'entretien des espaces verts ont assisté à une journée d'information et de premières préconisations avant l'audit prochainement réalisé sur la commune par l'organisme FREDON, dans le cadre du dispositif 3 prévu par la Charte et

approuvée à l'unanimité lors du dernier conseil. Considérant les fonds proposés par l'agence de l'eau pour les investissements en lien avec le matériel adapté, il sera proposé lors de la prochaine réunion les acquisitions adaptées et un programme de financement. Une communication à l'attention de tous les gouvillais sera réalisée dans le prochain bulletin municipal, expliquant que la démarche menée par la commune ne peut se faire sans la participation de tous, en l'occurrence entretien devant leur propriété, entretien des concessions...

XVIII – Evolution de construction d'une galerie marchande

Ce projet a connu de récentes évolutions dans la mesure où la personne intéressée pour créer un salon d'esthétique, et retenu par le conseil municipal lors de sa réunion du 4 octobre dernier, s'est désistée.

Nous avons depuis enregistré une nouvelle demande pour implanter un magasin de vente de fleurs, laquelle activité nécessite une cellule de 100 m². Le projet a été révisé en urgence pour maintenir notre demande de fonds auprès du FISAC sur la base donc de ces deux activités : fleuriste et toujours le magasin d'optique.

Le permis de construire vient d'être déposé sur la base d'une construction de deux cellules de 100 m² au lieu d'une cellule de 100 m² et 2 cellules de 50 m² telle que validée lors de la dernière réunion.

Le projet ne connaît pas de modification sur son coût, le projet de dépenses de cette opération a été déposé auprès des fonds FISAC sous cette forme :

Soit une estimation des travaux = 245 171.78 € HT

Maîtrise d'œuvre, études diverses et imprévus = 44 097,33 € HT

Soit un total de 289 269.11 €

Les fonds FISAC sollicités sont estimés à 57 853 € et une demande sera adressée au Département pour solliciter une subvention dans le cadre du contrat de pôle.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité tel que présenté et charge Monsieur le Maire de poursuivre l'opération et notamment les demandes de subvention pour envisager de revoir le prix du loyer proposé aux futurs locataires.

XIX – Révision de l'utilisation des bâches par les associations

Après avoir entendu l'exposé de Madame Béatrice Gosselin, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la Paroisse St Paul pour rembourser les 2 bâches achetées avant 2000, estimées à 750 € l'une, neuve, dans la mesure où aujourd'hui ils ne peuvent plus les avoir à leur disposition compte tenu que la kermesse a lieu le même jour que la fête du Moulin, utilisateur également de ces bâches. Donc il est décidé de leur redonner la somme investie pour ce matériel qu'ils ne peuvent plus utiliser et considérant qu'ils doivent du coup acheter un nouveau matériel et de leur verser sous la forme d'une subvention exceptionnelle.

XX - Divers

- Jean-Pierre LEGOUBEY expose au conseil municipal l'avenant n°1 au contrat de la délégation de service public d'assainissement collectif des eaux usées confié à la SAUR le 23/12/2014 pour une durée de 6 ans.
Cet avenant a plusieurs objets nécessitant des adaptations :

- Une récente évolution réglementaire (nouvelle Loi Brottes) qui génère une augmentation des impayés et un accroissement des frais de recouvrement nécessitant de prévoir de nouvelles dispositions incitatives
- La dernière inspection des digues des lagunes de la station d'épuration a fait apparaître des détériorations risquant une perte d'étanchéité. Afin de supprimer les risques de pollution sur le milieu naturel, il est proposé de réaliser des travaux de réhabilitation de ces digues et de les confier à la SAUR pour limiter les risques de nuisance sur la continuité de service et de coordination sachant par ailleurs que la dotation du compte de renouvellement n'est que partiellement utilisée. C'est à dire que la somme annuelle qui avait été inscrite pour renouveler les matériels est trop importante eu égard à l'état des équipements et des opérations d'investissement de renouvellement.

En conséquence, afin que les charges supplémentaires énoncées ci-dessus (Loi Brottes et travaux de renforcement des digues) n'entraînent aucune augmentation de prix de l'eau à l'utilisateur, il est proposé :

- De prolonger la durée du contrat de deux ans
 - D'aménager le compte de renouvellement
 - D'affecter les montants correspondants au financement des charges supplémentaires en l'occurrence le renforcement des digues sans impacter le prix de l'eau pour l'utilisateur
- Totem résidences Jean-Michel JOLLY : Il a décidé de commander un totem de signalétique et d'accepter le devis de l'entreprise Signaux Girod au prix de 2 465.76 € HT, soit 2 958.91 € TTC.
 - Le conseil municipal décide de quelques travaux supplémentaires au logement de Boisroger (logement EST) qui avait eu le sinistre, tant qu'on est dans les travaux :
 - changer la porte d'entrée avec un PVC isolant thermique et phonique: devis de l'entreprise LECLERC = 1 189 € HT
 - proposition de mettre des volets roulants aux fenêtres sud et nord pour isolation phonique, devis de l'entreprise LECLERC = 3 054 € HT
 - Le conseil municipal décide de mettre des gardes du corps de sécurité aux fenêtres de l'autre logement de Boisroger (logement OUEST) devis LECLERC = 450 € HT
 - Monsieur le Maire informe des remerciements d'associations pour les subventions qui leur ont été attribuées : Prévention Routière, AGV, les ateliers de la Filature, le club de Tarot gouvillais, Fleurir Gouville
 - **Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande d'un administré voisin d'un petit terrain derrière la mairie de Boisroger, appartenant à la commune. Ce riverain serait intéressé pour acheter une surface de 100 m². Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de leur vendre à 8 €/m² avec obligation de réaliser à sa charge, une clôture opaque et solide de 2 mètres de haut évitant tout vis à vis sur le jardin du logement communal. Tous les frais inhérents au bornage et à l'acte seront à la charge des acheteurs. DEMANDER NOM DE L'INTERESSE A M. LEMOSQUET**
 - Monsieur François Legras informe le conseil municipal de la demande reçue du Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels, dans le cadre de la régularisation d'actes entre la CMB et le Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels. Considérant certains accès difficiles ou inexistantes aux dites parcelles faisant l'objet de transfert

entre la CMB et le Conservatoire, le Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels demande au conseil municipal de prendre une délibération de principe donnant son accord pour:

- La prise en charge de l'entretien du chemin communal pour accéder aux parcelles AH 63, 65 et 66
- L'échange entre des parcelles communales (restant à déterminer) et les parcelles AH 74, 75 et 64 appartenant à Monsieur LAISNEY
- L'échange entre une parcelle communale (que la commune devra acquérir au préalable cadastrée AW 44 pour partie) et la parcelle AH 52 appartenant à Mme GIARD

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Legras d'une part, de Monsieur le Maire d'autre part, après en avoir débattu, le conseil municipal ne souhaite pas prendre la délibération en ces termes quant à l'engagement d'assurer les accès à leurs parcelles, toutefois donne un accord de principe pour assurer :

- L'échange entre des parcelles communales (restant à déterminer) et les parcelles AH 74, 75 et 64 appartenant à Monsieur LAISNEY
- L'échange entre une parcelle communale (que la commune devra acquérir au préalable cadastrée AW 44 pour partie) et la parcelle AH 52 appartenant à Mme GIARD

Le conseil municipal charge François Legras de mener toutes les discussions inhérentes à ces échanges.

- Monsieur le Maire informe le conseil que le bâtiment de l'ancien bouquiniste est à vendre, présente la DIA en lien avec cette vente en cours et interroge le conseil municipal sur l'éventuelle opportunité de préempter. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas préempter.
- Monsieur le Maire informe que l'ancien magasin U est à vendre, l'étage est refait en un logement de 50 m² (loué à 390€/mois), mais présentant quelques contraintes (imbriqué avec le bar/tabac) et le local a une surface de 300 m². Le vendeur le propose à la vente au prix de 150 000 €. En parallèle, Béatrice Gosselin informe qu'une association composée de plusieurs artistes (une quarantaine) cherche un local pour développer leurs activités et faire une sorte de maisons d'artistes tant pour dispenser leurs activités culturelles, artistiques que créer des expositions. Ils cherchent un local à un tarif modique mais s'engageraient à une participation minimale assurant le dynamisme et l'attractivité qui pourrait intéresser la commune. Le conseil municipal donne un accord sur le principe de se porter acquéreur pour ce projet, Sylvie Beaufiles et Michèle Agnès s'abstiennent. Avant de se prononcer sur une offre d'achat, une visite sera organisée avant le prochain conseil municipal. Béatrice Goselin se charge de l'organiser le samedi 9 décembre à 11 heures.

TOUR DE TABLE:

M. LEMOSQUET: les travaux avancent à l'église de Boisroger, Monsieur Beaufiles précise que cette tranche de travaux sera terminée pour la fin décembre et invite les conseillers de Boisroger à s'organiser pour rendre visite aux habitants et solliciter leur aide pour participer à l'association de sauvegarde des églises.

F. K'DUAL informe que la Croix rouge fait une permanence de vente de vêtements le 12/12 AM et le 13/12 matin, lors de la banque alimentaire

G. LARSONNEUR demande quels sont les sondages en cours route de Coutances. La question sera posée à Yves Gosselin.

J. GAILLET rappelle que le we du téléthon est le 9/12, 2 randonnées auront lieu le samedi après-midi dans cette participation. Il invite les gouvillais à participer!

J. GAILLET rappelle qu'il a demandé le changement de parterres de fleurs à l'habitat groupé, François Legras répond que le jardinier y travaille.

S. BEAUFILS souhaite rencontrer Mr Beaufils pour évoquer le sujet de la cantine,

J.P. LEGOUBEY informe des résultats des eaux de baignade de l'année 2017 et de notre classement en qualité « excellente », Jean Pierre Legoubey déposera prochainement le dossier de Pavillon Bleu.